



Commune de
Cornaux

GRILLE TARIFAIRE 2012 POUR LA FACTURATION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ valable dès le 1^{er} janvier 2012

Tarifs pour l'utilisation du réseau (timbre)

	Unités	Consommation modérée < 50 MWh/an	Consommation élevée ≥ 50 MWh/an	Consommation temporaire (chantiers)
		Cat. A	Cat. B	Cat. D
Abonnement	CHF/mois	8.00	12.00	20.00
Supplément compteur à courbe de charge	CHF/mois		110.00	
Taxe de puissance (pointe mensuelle)	CHF/kW		10.00	
Consommation simple tarif 24h/24h	ct/kWh	5.70 ^(*)		15.00
Consommation double tarif heures pleines	ct/kWh	6.60 ^(*)	3.50	
Consommation double tarif heures creuses	ct/kWh	4.30 ^(*)	2.30	
Services-système du réseau de transport	ct/kWh	0.46	0.46	0.46

(*) Les clients de la catégorie A peuvent choisir s'ils souhaitent le simple ou le double tarif.

Le double tarif est plus avantageux si la consommation durant les heures creuses dépasse 39 % de la consommation totale.

Les services-système du réseau de transport s'ajoutent au simple et au double tarif de consommation.

Tarifs pour la fourniture d'énergie

Consommation simple tarif 24h/24h	ct/kWh	9.30
Consommation double tarif heures pleines	ct/kWh	10.90
Consommation double tarif heures creuses	ct/kWh	7.00

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

Taxes prélevées sur la consommation d'électricité

Taxe communale Aucune taxe communale n'est actuellement prélevée	ct/kWh	0.00
Taxe fédérale Mesures d'encouragement LENE Supplément pour la rétribution à prix coûtant (RPC) pour les énergies renouvelables et pour la redevance pour la protection des eaux et des poissons.	ct/kWh	0.45

Tous les prix s'entendent hors TVA.

La présente grille tarifaire entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012, remplace et annule celle publiée le 31 août 2010.